

Jours de fermeture des guichets pour 2018

- Mardi 2 janvier (lendemain du Nouvel An)
- Lundi 2 avril (lundi de Pâques)
- Mardi 1^{er} mai (fête du travail)
- Jeudi 10 mai (Ascension)
- Vendredi 11 mai (pont de l'Ascension)
- Lundi 21 mai (lundi de Pentecôte)
- Samedi 21 juillet (fête nationale)
- Mercredi 15 août (Assomption)
- Jeudi 27 septembre (fête de la Communauté française)
- Jeudi 1^{er} novembre (Toussaint)
- Vendredi 2 novembre (pont de la Toussaint)
- Jeudi 15 novembre (fête de la Dynastie)
- Mardi 25 décembre (Noël)
- Mercredi 26 décembre (lendemain de Noël)

Mardi 1^{er} janvier 2019
Mercredi 2 janvier

Pendant les vacances d'été (juillet et août) et durant la semaine comprise entre Noël et Nouvel An, il n'y a pas de permanence le samedi matin, le mardi soir et le mercredi après-midi.